

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU VENDREDI 21 MAI 2021

Nombre en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Convocation : 15/05/2021
Affichage : 04/06/2021

Le vendredi 21 mai deux mille vingt et un à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle René Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 15/05/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, M. BEAUDOIRE Julien, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard, HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MARTIN Valérie, Mme MASSE Maryse, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme CLAVEAU Sandra (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme ENGRAND Corinne (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme FEUGUEUR Stéphanie, M. GUYOT Philippe (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), M. MASSON Didier, Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistai(ent) également :

Madame HIBOU Christelle – Conseillère aux décideurs locaux
Mme VALERY Nelly - Responsable des services
Madame MARTIN Jocelyne est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021
- 3° Association Aide Emploi Services : présentation
- 4° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
- 5° « les couleurs culturelles du Perche » : présentation du collectif
- 6° Immeuble situé au n°5 rue du 13 août 1944 - Tourouvre : acquisition / location
- 7° Immeuble au centre bourg de Lignerolles : location d'un garage
- 8° Opération de travaux au commerce Epicerie au n°21 rue du 13 août 1944 :
 - Lot 5 (Menuiseries int cloison plafond isolation), Lot 6 (Electricité) : avenants
- 9° Réseau chaleur Tourouvre :
 - règlement de service
 - principe d'échange de parcelles avec Orne Habitat
- 10° Travaux à l'église de Bivilliers : plan de financement
- 11° Communauté de communes des hauts du Perche :
 - modification des statuts : transfert de la compétence mobilité
- 12° SDIS : Formation « les gestes qui sauvent »
- 13° Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MARTIN Jocelyne est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2021

DELIBERATION 2021-05-01a

Association Aide Emploi Services

Monsieur le Maire présente le Président de l'association AAES, Monsieur CHAUVEL TREPIER Georges et le Chargé de mission auprès du public en réinsertion, Monsieur HERAULT Mickael.

Le Président de l'association AAES fait une présentation de l'association et ses missions sur le territoire. Aide emploi service est une association (loi 1901) avec un agrément de structure d'insertion par l'activité économique. C'est une association qui accueille toute personne rencontrant des difficultés de recherche et d'accès à l'emploi. Les *clients* de l'association sont des particuliers, des collectivités, des associations, des entreprises. Les services proposés sont variés : entretien de locaux/ ménage, entretien des espaces verts, petit bricolage. Les déclarations de réductions fiscales sont applicables dans la limite des dispositions légales.

AAES est également partie prenante avec le SMIRTOM de L'AIGLE de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet de Ressourcerie ; la population en réinsertion sur le territoire de la commune bénéficiera des missions proposées (collecte/valorisation/vente).

Une permanence de AAES aura lieu tous les derniers vendredis du mois (matinée) sur Tourouvre.

Monsieur le Maire propose que deux représentants de la commune soient nommés au sein de l'association.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de nommer deux référents au sein de l'association AAES :

Madame MARTIN Valérie

Madame POUILLAIN Francine

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

Décision n°2021-034

Décide d'accepter le devis n° DE00000012 du 29/03/2021 de la SARL TERMOCLIM, Chemin des Tuileries Boston 27130 VERNEUIL SUR AVRE, concernant le déplacement de la chambre froide suite aux travaux du commerce épicerie, 21 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 553,20 € HT.

Décision n°2021-035

Décide d'accepter le devis n° DE00003826 du 7/04/2021 de Perche Info 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant l'acquisition d'une imprimante multifonctions et son installation sur la commune déléguée de La Poterie au Perche, pour un montant de 710,26 € HT.

Décision n°2021-036

Décide d'accepter le devis d'Espace Emeraude Route de Paris 61300 ST SULPICE SUR RISLE, concernant l'acquisition d'une débroussailleuse STIHL sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 555 € HT.

Décision n°2021-037A

Décide d'accepter le devis de la société Espaces verts et parcs Domiciliée Le bourg – La Poterie au Perche 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de Autheuil / Bresollettes / La Poterie au Perche, pour un montant de 15 068.62 € HT.

Décision n°2021-037B

Décide d'accepter le devis de la société LEGAY PAYSAGES Domiciliée Sainte Anne – Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de Champs / Bivilliers / Prépotin, pour un montant de 12 000.00 € HT.

Décision n°2021-037C

Décide d'accepter le devis de la société LES JARDINS DU PERCHE, Domiciliée La Relevière - Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant l'entretien des espaces verts sur la commune déléguée de Bubertré pour un montant de 6 475.00 € HT.

Décision n°2021-037D

Décide d'accepter le devis de la société LES JARDINS DU PERCHE, Domiciliée La Relevière - Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant l'entretien des espaces verts sur la commune déléguée de Lignerolles, pour un montant de 12 900.00 € HT.

Décision n°2021-038

Décide d'accepter le devis n°DE00003868 du 16/04/2021 de Perche Info, 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant l'achat d'un ordinateur portable sur la commune déléguée de Bresolettes, pour un montant de 994,17 € HT.

Décision n°2021-039

Décide d'accepter le devis n°1886708 du 20/04/2021 de SICLI Agence de Caen Rue François Arago BP 46 14123 IFS, concernant la mise en place de la protection incendie suite aux travaux du commerce épicerie sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 814,03 € HT.

Décision n°2021-040

Décide d'accepter le devis n°1001777-1 du 30/03/2021 des Eaux de Normandie 37 rue Raymond Duflo 76153 MAROMME Cedex, concernant la pose de 2 compteurs pour l'alimentation en eau potable suite aux travaux du commerce épicerie et du logement sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 278,72 € HT.

Décision n°2021-041

Décide d'accepter le devis n° DE2112176 du 26/04/2021 de SOCOTEC Unité technique de Ceton 8 chemin Lescan 33150 CENON, concernant l'élaboration du diagnostic-mesures d'empoussièrement amiante suite aux travaux du commerce épicerie sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 670 € HT.

Décision n°2021-042

Décide d'accepter les termes du devis n° DE0003839 du 12 avril 2021 de la Société PERCHE INFO 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant les licences informatiques pour les matériels informatiques sur la commune de Tourouvre-au-Perche, d'un montant de 400 € HT.

Décision n°2021-043

Décide d'accepter le devis n°2021-103 du 29/04/2021 d'Orne Métropole Division : Ingénierie 61 27 Boulevard de Strasbourg 61000 ALENCON, concernant la mission d'assistance pour l'adressage communal sur la commune de Tourouvre au Perche, pour un montant de 1350 € HT.

Décision n°2021-044 – Nota : dépense pour l'exercice 2022

Décide d'accepter le devis n°28 du 16/03/2021 de M. LAMBERT Thierry La Boussetière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la création d'une dalle de béton pour conteneur à poubelles au lieu-dit La Haute Morinière sur la commune déléguée d'Autheuil, pour un montant de 1332 € HT.

Décision n°2021-045

Décide d'accepter le devis n°1941 du 23/01/2021 de l'entreprise Couverture Thierry GAZON « Commeauche » Autheuil 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la réfection de la toiture sur l'église « côté sud » sur la commune déléguée d'Autheuil, pour un montant de 825 € HT.

Décision n°2021-046

Décide d'accepter le devis 33 du 04/04/2021 de Mr LAMBERT Thierry La Boussetière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant des travaux (pose de buses) sur chemin de randonnée au lieu-dit « La Puce » sur la commune déléguée de Bubertré, pour un montant de 560 € TTC.

Décision n°2021-047

Décide d'accepter le devis n°1807 du 22/02/2021 de SAS ZUNINO TP 19 rue de Réno 61400 SAINT MARD DE RENO, concernant la création d'une plateforme container Mairie et d'une plateforme container Individuel sur la commune déléguée de Bubertré, pour un montant de 4 685 € HT.

Décision n°2021-048

Décide d'accepter le devis n°2021-000032 du 16/02/2021 de la SARL Gosnet Jérémy et Damien 6 rue de l'Etang des Gaillons Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la création d'appuis de fenêtres en zinc à la mairie sur la commune déléguée de La Poterie au Perche, pour un montant de 960 € HT.

Décision n°2021-049

Décide d'accepter le devis n°1973-58 du 29/12/2020 de Ludo Création M. HUET Ludovic Le Bas de Ste Anne Tourouvre 61190 TOUROUVRE, concernant la rénovation d'un mur intérieur dans la salle de judo sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 3235,70 € HT.

Décision n°2021-050

Décide d'accepter le devis n°2021-000051 de la SARL GOSNET Jérémy et Damien 6 rue de l'étang des Gaillons Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant l'étanchéité de la toiture de la maison Roussin avec la maison voisine sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 2080 € HT.

Décision n°2021-051

Décide d'accepter le devis n°2021-000021 de la SARL GOSNET Jérémy et Damien 6 rue de l'étang des Gaillons Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant les travaux de charpente et de couverture de la maison Roussin sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 29 039,05 € HT.

Décision n°2021-052

Décide d'accepter le devis n°15751b de la Menuiserie Chalumeau Route de Fresnay Site d'activité du Petit Cassard 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS, concernant la fourniture et la pose de stores à la mairie sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 580,68 € HT.

Décision n°2021-053

Décide d'accepter le devis n°2020-12-28 du 15/12/2020 de France Mérule ZA Route de Vimoutiers 61230 GACE, concernant le traitement de champignons lignivores dans la maison Roussin sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 11 021,39 € HT.

Décision n°2021-054

Décide d'accepter le devis n° DE00891 du 29/05/2020 de PLESSIS Matthieu Le Bas de Saint Anne Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la mise en place d'une pompe de filtration pour la fontaine sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 569,65€ HT.

Décision n°2021-055

Décide d'accepter les devis de M. Mathieu DUVALLET La Babonnière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le déplacement d'un pilier en briques et la réalisation de joints de pierre au cimetière sur la commune déléguée de Champs :

- Devis n° DE00000122 du 21/02/2021 concernant le déplacement d'un pilier en briques pour un montant de 870 € TTC
- Devis n° DE00000123 du 21/02/2021 concernant la réalisation de joint en pierres pour un montant de 560 € TTC

Décision n°2021-056

Décide d'accepter le devis n°DE00539 du 23/09/2020 de M. MOLVEAUX Franck La Croix des Bruyères Bubertré 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant les travaux à réaliser sur les boiseries de la mairie, de la salle des fêtes et à l'intérieur de la cour sur la commune déléguée de Champs, pour un montant de 5 710,12 € HT.

« les couleurs culturelles du Perche » : présentation du collectif

Monsieur le Maire invite Monsieur RENGEVAL Jean-Baptiste à présenter le collectif «les couleurs culturelles du Perche ».

Monsieur RENGEVAL Jean-Baptiste expose que sur le territoire des Hauts du Perche, dans le cadre d'un projet culturel, un recensement en 2020 a été effectué des artisans d'arts, artistes et acteurs culturels. Une quarantaine d'acteurs locaux ont répondu à un questionnaire en ligne sur le site de la CDC des Hauts du Perche.

En a découlé un collectif de 25 artistes/artisans d'arts du territoire, représentant 23 métiers différents. Ce collectif a pour objectif d'effectuer des animations sur le territoire : salon, marché, boutique éphémère, autres...

Est d'ailleurs programmé une animation autour du thème de l'implantation du commerce Barnabé sur Tourouvre (Epicerie solidaire).

DELIBERATION 2021-05-01

Immeuble situé au n°5 rue du 13 août 1944 - Tourouvre : acquisition / location

Dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres, la Région a décidé de créer, avec l'appui de ses partenaires, une foncière pour assurer le portage de long terme de l'immobilier commercial dans les centres-villes et centres-bourgs. L'Assemblée générale constitutive de la Foncière de Normandie s'est tenue, le 9 avril 2021.

Dans ce contexte, l'action de la Foncière Normandie consistera à acquérir, porter l'immobilier commercial et de services de centre-ville et l'exploiter en le proposant à des candidats. Elle permettra une gestion dans la durée et en adéquation permanente aux attentes locales, du consommateur et de l'évolution des usages.

Le principe de cette foncière est celui d'une organisation juridique souple sous forme d'une Société d'économie Mixte (SEM) permettant la participation aux acquisitions des acteurs locaux. La Foncière s'appuiera également sur l'expertise des Consulaires (Chambre des métiers, CCI) et des fédérations professionnelles, pour l'accompagner dans la sélection des candidats à la reprise des commerces.

La commune est en relation avec cette structure pour proposer des commerces à la vente sur les communes déléguées de Randonnai (commerce de bar-épicerie-restaurant et une boulangerie) et Tourouvre (ancienne librairie).

Il convient d'étudier la possibilité de réouverture de l'immeuble situé au n°5 rue du 13 août 1944 à Tourouvre exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de capter ledit commerce idéalement situé en centre bourg.

1^{ère} hypothèse : la collectivité peut faire une proposition d'achat. Par la suite elle sera en charge de mettre le bien à la location pour une activité économique. Une simulation d'emprunt sur une base de 100 000€ (acquisition avec frais administratifs et notariés) ; il en ressort une estimation d'échéance de 600€/mois (intérêts et remboursement du capital à un taux de 1%, sur 180 mois).

2^{ème} hypothèse : la commune sollicite la Foncière de Normandie pour effectuer cette acquisition ; auquel cas la commune supportera un loyer estimé à 550€, avec une possibilité de sous location à un tiers. In fine, la Foncière de Normandie aura en charge la prospection d'entreprises pour l'installation d'une activité économique en ce lieu.

Monsieur DUGUET Christian informe que La Foncière de Normandie a effectué une visite des centres bourgs de Tourouvre / Randonnai / Longny Les Villages. Plusieurs commerces pourraient faire l'objet d'une étude de reprises dans le cadre de la revitalisation desdits centres-bourgs.

Madame WINSZURA Karine indique que le bien est proposé à la vente sur le marché.

Madame LAMARRE Nicole indique qu'il conviendrait de faire une étude sur le type d'activité susceptible d'être mis en place en centre-bourg.

Monsieur PETIT Bruno indique que si la collectivité sous loue le local, la rétribution du tiers devrait être équivalente au loyer principal établi par La Foncière de Normandie (550€ de loyer / mois).

Madame PARENT Marie indique que la temporalité de réflexion sur le sujet est courte.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à deux abstentions, 30 voix Pour :

DECIDE de collaborer avec la Foncière de Normandie pour que cet établissement se porte acquéreur de l'immeuble situé au n°5 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre, ACCEPTE le principe de location dudit immeuble à hauteur de 550€ de loyer mensuel, assorti d'une autorisation de sous-location, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-05-02

Immeuble au centre bourg de Lignerolles : location d'un garage

Vu la proposition de location d'une partie du local communal situé sur la parcelle cadastrée n°40 Section C, derrière la mairie déléguée de Lignerolles, pour une superficie estimée à 15 m²,

Monsieur PETIT Bruno expose que la Société Les Jardins du Perche, domiciliée La Relevière - Lignerolles 61190 Tourouvre au Perche, serait intéressée pour louer ledit local pour stocker du matériel (matériel pour des travaux aux espaces verts), à hauteur de 50€ HT, à compter du 1^{er} juin 2021, pour une durée de 6 ans,

Considérant qu'il convient de louer ledit local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la location d'un local communal situé sur la parcelle cadastrée n°40 Section C, derrière la mairie déléguée de Lignerolles, pour une superficie estimée à 15 m², à hauteur d'un loyer mensuel révisable de 50 € HT, pour une durée de 6 ans renouvelable,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier notamment l'établissement d'un nouveau bail de location.

DELIBERATION 2021-05-03

Opération de travaux au commerce Epicerie au n°21 rue du 13 août 1944 :

- Lot 5 (Menuiseries int cloison plafond isolation) : avenant

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 5 (Menuiseries int cloison plafond isolation), à la demande du bureau de contrôle technique :

- Commerce : 2 553.15 € HT (doublage mur ext – soffite 2 BA13 feu + isolant)
 - Logement : 1 234.62 € HT (doublage mur ext STIL + isolant)
- Marché initial : 43 098.94 € HT
 Avenant n°1 : 3 787.77 € HT (+ 8.79%)
 Montant global porté à : 46 886.71 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-05-04

Opération de travaux au commerce Epicerie au n°21 rue du 13 août 1944 :

- Lot 6 (Electricité) : avenant

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation entreprises,

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour le Lot 6 (Electricité), à la demande de la Société Orange :

- Commerce : 882.64 € HT (passage de gaines depuis le sous-sol en chemin de câble et GTL vers le TGBT)
- Logement : 877.47 € HT (passage de gaines depuis le sous-sol en chemin de câble et GTL vers le Tableau de communication logement)

Marché initial : 23 000.00 € HT
 Avenant n°1 : 1 760.11 € HT (+7.65%)
 Montant global porté à : 24 760.11 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-05-05

Réseau chaleur Tourouvre :

- principe d'échange de parcelles avec Orne Habitat

Vu la délibération n°2019-02-147 du 28/02/2019 portant « Réseau chaleur sur la commune déléguée de Tourouvre : transfert au TE61 de la compétence de production et distribution de chaleur »,

Vu la délibération n°2019-02-147 du 28/02/2019 portant « Réseau de chaleur sur la commune déléguée de Tourouvre : extension du réseau en lien à l'orientation prise quant au choix du type de combustible bois-énergie nécessaire au fonctionnement de la future chaufferie de Tourouvre »,

Vu la délibération n°2021-02-03 du 10/02/2021 portant « Réseau Chaleur bois Tourouvre : raccordements primaire et secondaire au réseau de chaleur » - Plan de financement,

Vu les plans d'aménagement de la voirie aux abords de la chaufferie bois,

Vu l'arrêté accordant un permis de construire au profit de la CDC des Hauts du Perche pour l'aménagement d'une garderie (au-dessous de la salle de motricité de l'école primaire) sur Tourouvre, Considérant qu'il convient de créer une allée piétonne d'accès à la garderie et faire passer le réseau de chaleur le long de cette allée,

Monsieur le Maire expose que dans ce contexte, il convient d'effectuer un redécoupage et un échange des terrains situés sur les parcelles cadastrées :

- Section AB n°506 - contenance estimée à 112 m² - propriété de Orne Habitat
- Section n°679 - contenance estimée à 380 m² - propriété de la commune

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le principe de redécoupage et d'échange des terrains situés sur les parcelles dénommées supra,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-05-06

Travaux à l'église de Bivilliers : plan de financement

Vu la délibération n°2017-03-016 du 8 mars 2017 portant « Eglise de la commune de Bivilliers », plan de financement de travaux,

Vu le devis de la société Atelier Vitrail domicilié 35-37 Chemin des Châtelets 61000 ALENCON, du 29 janvier 2021, pour un montant de 5800€, qui concerne la réalisation et la pose de deux vitraux à l'église de Bivilliers,

Monsieur MANNOURY César expose le plan de financement desdits travaux :

Dépenses : 5800€ HT (2 vitraux)

Recettes :

- Fondation du Patrimoine : 3000€
- Association Les clés de St Pierre : 2800€

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,

AUTORISE la dévolution des travaux exposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-05-07

Communauté de communes des Hauts du Perche :

- **modification des statuts : transfert de la compétence mobilité**

Monsieur le Maire expose que la Loi du 24 décembre 2019 portant sur l'organisation des mobilités, invite les Communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

La CDC des Hauts du Perche a délibéré à ce sujet ; la commune doit se prononcer dans les trois mois dès notification de la délibération.

Monsieur le Maire expose la délibération n°2021-03-095 du 2 mars 2021 de la Communauté de communes des Hauts du Perche portant « transfert de la compétence d'organisation de la mobilité »,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE en faveur du transfert, à la Communauté de communes des Hauts du Perche, de la compétence mobilité prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du Code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même Code »,

ABONDE le délibéré du conseil communautaire de la CDC des Hauts du Perche, en date du 2 mars 2021, à savoir :

« SOUHAITE conserver et renforcer le partenariat avec la Région Normandie pour l'exercice de la compétence Transport à la Demande ;

NE SOUHAITE PAS exercer directement les compétences liées aux lignes régulières et au transport scolaire organisés par la Région Normandie et NE DEMANDE aucun transfert des services de la Région ;

APPROUVRE le périmètre du bassin de mobilité proposé par la Région regroupant les Communautés de communes des Hauts du Perche, du Pays de Mortagne au Perche, Cœur du Perche, Collines du Perche normand et DONNE SON ACCORD à la demande de la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe d'intégrer ce bassin » ;

DELIBERATION 2021-05-08

SDIS : Formation « les gestes qui sauvent »

Dans le cadre de l'installation de défibrillateurs sur les communes déléguées ; une formation sur le dispositif est proposée par le SDIS / l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne.

La formation dite les « Gestes qui sauvent » dure 2h00 par groupe de 15 apprenants.

Tarif : frais fixe 75€ + 5 € par apprenant.

Monsieur le Maire propose que soit établi plusieurs sessions pour les élus / le personnel communal / les commerçants – artisans – autres acteurs économiques / les administrés volontaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la mise en place de sessions de formations avec le SDIS / l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne dans le cadre de la mise en place de défibrillateurs sur les communes déléguées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Questions diverses

Madame WINCZURA Karine expose l'enquête auprès des entreprises sur le territoire dans le cadre de la création d'un foyer de jeunes travailleurs. Un potentiel de 26 apprentis a été recensé. Egalement il en ressort la problématique récurrente de mobilité des jeunes entre autres. Le projet est favorablement perçu par les chefs d'entreprises contactés par téléphone.

Monsieur le Maire rappelle que la commune poursuit les séances de vaccination contre la COVID ; remercie les organisateurs et intervenants médicaux pour leur implication depuis de nombreuses semaines.

Monsieur le Maire indique qu'un chantier participatif a eu lieu le 8 mai dernier à l'Etoile du Perche sous la responsabilité de Emmanuelle LESSIRARD. Monsieur le Maire l'en remercie ainsi que l'ensemble des bénévoles.

Monsieur le Maire fait part des travaux au commerce Barnabé l'épicier à Tourouvre, ce commerce a commencé son activité début Mai ; Monsieur le Maire remercie les élus en charge du suivi des travaux.

Monsieur DUGUET Christian rappelle qu'un inventaire des points d'élagage doit être fait sur l'ensemble des communes déléguées dans le cadre du déploiement du réseau de la fibre optique sur la commune.

Monsieur MANNOURY César indique que dans le cadre des scrutins des élections départementales et régionales le 20 juin prochain, la commune déléguée est à la recherche d'assesseurs pour permettre une rotation des permanences au bureau de vote.

Madame WINCZURA Karine informe l'assemblée que l'association « Sème ta graine dans le Perche » organise, dans le respect des règles sanitaires actuelles un évènement autour de la « Saint-Barnabé » pour fêter l'ouverture de l'épicerie associative « Barnabé l'épicier » à Tourouvre au Perche. Vendredi 11 juin toute la journée : des animations dans les écoles de Tourouvre et Randonnai autour de la ruche et des animaux de la ferme. Dimanche 13 juin, de 9h à 13h : un marché des producteurs locaux sur la place de la mairie.

La séance est levée à 21h50